



Applications nationales liées aux enquêtes et statistiques

Mis à jour le 10 mai 2022

L'accès aux applications se fait par le portail ARENA (**A**ccès aux **R**essources de l'**É**ducation **N**ationale et **A**cadémiques). Certains modules sont accessibles hors établissement grâce à une clé OTP (**O**ne **T**ime **P**assword).

Le chef d'établissement doit être attentif à ces applications car les éléments chiffrés qui en ressortent sont autant d'outils et d'indicateurs pour un pilotage objectif. Les enquêtes et statistiques nourrissent le tableau de bord sur lequel il peut appuyer les orientations données à la politique de l'établissement scolaire.

La fiche du film annuel

ORganisation des QUESTIONNAIRES et RAPports (ORQUESTRA)

Portail web qui permet la gestion en ligne des enquêtes pour le ministère, les académies et les établissements.

Consulter la [plaquette de présentation](#) (2,4 Mo).

L'ensemble des enquêtes, les informations communiquées au ministère et d'autres sources de renseignements statistiques permettent de publier des outils d'aide à la décision.

Enquête Parc Immobilier (EPI)

Application intranet qui permet la saisie des données relatives aux bâtiments, aux équipements et à la restauration.

Elle sert à calculer la dotation de décentralisation de l'État aux collectivités locales.

La saisie de l'enquête nécessite un code Unité Administrative Immatriculée (UAI), précédemment appelé Répertoire national des établissements (RNE) et un mot de passe. Consulter le [guide 2021](#).

Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (ETIC)

Enquête annuelle qui permet la collecte d'indicateurs d'équipement et d'usages des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) dans les écoles, collèges et lycées. Les données recueillies portent sur les équipements, l'infrastructure, les moyens humains, les services numériques, la protection des mineurs, la formation des enseignants et plus globalement sur tous les aspects numériques qui font l'objet de priorités ministérielles.

Insertion dans la Vie Active (IVA)

L'[enquête IVA](#) est menée tous les ans auprès des jeunes ayant quitté le lycée après l'obtention d'un diplôme de formation professionnelle (CAP, Bac Pro ou BTS). Il s'agit de suivre leur insertion dans la vie active.

Faits établissement

L'application "Faits établissement" permet de faire remonter des signalements auprès des autorités académiques dans le cas de faits pouvant avoir une qualification pénale ou créer un trouble au sein de la communauté éducative.

Télécharger :

- [tutoriel Faits établissement](#) (pdf 766 Ko) émanant de l'académie de Poitiers.

Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité scolaire (SIVIS)

Recensement et signalement de faits de violence sur la base d'un échantillon national.

Consulter les [résultats 2018/2019](#) publiés par le MENJS.

Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Établissements (APAE)

Publiés sur Infocentre, ils sont consultables par les professionnels de l'éducation (accès

réservé). Ils sont plus complets que les indicateurs de résultats des lycées, destinés au grand public, publiés sur le site du ministère sous le nom d'IVAL.

APAE est un outil de pilotage destiné aux chefs d'établissement. Plusieurs rubriques sont disponibles selon les cas :

- identification de l'établissement ;
- population scolaire (origines socio-professionnelles ou professions et catégories socio-professionnelles_PCS, effectifs) ;
- personnels et moyens ;
- performance (devenir des élèves, orientation, résultats aux examens) ;
- éducation prioritaire pour les collèges concernés.

Les données portent sur 5 années scolaires et permettent de situer l'établissement par rapport au département, à l'académie et au niveau national. Il est également possible de paramétrer un tableau de bord personnalisé, notamment pour avoir une comparaison avec d'autres EPLE ou des niveaux agrégés (par exemple les bassins emploi-formation). Ces comparaisons permettent d'établir des radars de performance.

Indicateurs de Valeur Ajoutée des Lycées (IVAL)

Permet de mesurer ce que l'établissement produit (effet établissement ou valeur ajoutée) sur les résultats des élèves au regard de taux attendus calculés en fonction des caractéristiques de la population scolaire. L'IVAL est le résultat du croisement de trois indicateurs :

- taux de réussite au baccalauréat ;
- taux d'accès de seconde au baccalauréat, et de première au baccalauréat ;
- proportions de bacheliers parmi les sortants de l'établissement.

[Consulter la présentation des indicateurs des résultats des lycées](#) sur le site du ministère (avec glossaire), ainsi que le [guide de lecture 2020](#) (pdf 606 Ko) des indicateurs des lycées pour le grand public.

On peut télécharger les [résultats individuels accessibles au grand public](#) sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Un indicateur du même type existe pour les collèges. Il est visible dans les APAE.

[retour accueil du Film annuel](#)

[Ajouter aux favoris](#)